



Perpignan, le 22 juillet 2026

Incendies de Tréviach : le Département engage un plan d'aides d'urgence pour protéger les Pyrénées-Orientales et préparer l'avenir

**Face à une crise climatique historique, 17 actions pour accompagner les sinistrés,
reconstruire les territoires et préparer les Pyrénées-Orientales aux défis climatiques.**

Réunis en session extraordinaire sous la présidence d'Hermeline MALHERBE, les Conseillers départementaux ont adopté un plan d'aides d'urgence exceptionnel à la suite des incendies qui ont durement frappé le territoire, touchés près de 5 000 hectares parcourus par les flammes, plus de 10 000 habitants évacués et près de 180 exploitations agricoles touchées. Ce plan d'urgence s'articule autour de quatre priorités, 17 actions pour répondre à l'urgence tout en renforçant durablement la capacité des Pyrénées-Orientales à faire face aux défis climatiques.

En ouverture de cette session extraordinaire, la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales Hermeline MALHERBE a déclaré : « Face à la crise climatique, il n'y a pas de fatalité. Il y a une volonté politique. Celle d'élus et du Département qui protège les habitants, soutient les territoires et prépare l'avenir.

Avec ce plan d'aides d'urgence, nous affirmons une conviction : les incendies de Tréviach ne constituent pas seulement une catastrophe à réparer. Ils appellent une réponse à la hauteur des défis climatiques.

Accompagner les sinistrés, soutenir les communes et les agriculteurs, renforcer les moyens de secours, préserver les ressources naturelles et préparer les Pyrénées-Orientales aux risques de demain : telle est l'ambition portée par les 17 actions votées par l'Assemblée départementale.

CONTACT PRESSE

 **Baptiste MAUREL**, Directeur de la communication
 06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cd66.fr



Protéger immédiatement les habitants

Le Département déploie un dispositif exceptionnel de solidarité avec :

- une **aide d'urgence de 500 €** pour les familles dont la résidence principale a été touchée par l'incendie ;
- un accompagnement social renforcé grâce aux Maisons Sociales de Proximité, aux permanences de proximité et à une plateforme téléphonique dédiée ;
- une attention particulière portée aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et aux familles les plus fragiles.

Reconstruire l'économie et soutenir les territoires

Le Département demande la création d'un **fonds exceptionnel d'urgence** pour les exploitations agricoles, qu'il propose de cofinancer avec la Région Occitanie. Il crée une **aide départementale de solidarité de 1 000 €** pour les exploitations les plus fragilisées.

Le plan prévoit également des mesures pour accompagner les communes dans la reconstruction de leurs équipements, soutenir le patrimoine, relancer l'attractivité touristique et mobiliser le foncier comme outil de prévention des incendies.

Préparer les Pyrénées-Orientales au climat de demain

Au-delà de l'urgence, le Département accélère sa stratégie d'adaptation au changement climatique en renforçant :

- la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) ;
- la restauration des milieux naturels et de la biodiversité ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- le programme **Labo PO**, destiné à accompagner les collectivités dans leurs projets d'adaptation climatique.

.../...

CONTACT PRESSE

-  **Baptiste MAUREL**, Directeur de la communication
-  06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cd66.fr



Donner au territoire les moyens d'agir

Le Département poursuit son investissement historique en faveur du Service départemental d'incendie et de secours, le SDIS 66, pérennise les moyens exceptionnels mobilisés pendant la crise et souhaite faire de l'UDSIS un véritable acteur départemental pour la fourniture de repas en cas de crise.

Enfin, il porte une ambition nationale en voulant organiser, en 2027, les premières Assises nationales de la Défense des Forêts Contre les Incendies, afin de partager les retours d'expérience et renforcer la prévention face à un risque désormais national.

Les principales mesures votées

- 500 € d'aide d'urgence pour les familles sinistrées ;
- 1 000 € de solidarité pour les exploitations agricoles les plus touchées ;
- un fonds exceptionnel demandé à l'État et cofinancé avec la Région ;
- un plan renforcé de prévention des incendies (DFCI, eau, foncier) ;
- une campagne nationale pour relancer le tourisme ;
- les premières Assises nationales de la prévention des incendies en 2027.

CONTACT PRESSE

-  **Baptiste MAUREL**, Directeur de la communication
-  06 30 01 98 24 - baptiste.maurel@cd66.fr